

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**
 31 boulevard Emile Roux
 CS 60 000
 16917 ANGOULEME Cedex 9
 SIRET : 200 070 639 00014

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
 Reçu en préfecture le 13/04/2021
 Affiché le 
 ID : 016-200070639-20210331-2021_19_CS-DE

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du lundi 31 mars 2021

N° de délibération : 2021-19-CS	
CADRE :	Budget
OBJET :	Choix de l'offre retenue dans le cadre de la consultation pour la conclusion d'un prêt relais au bénéfice de Charente Numérique, autorisation du Président pour signer le bon pour émission du contrat et autorisation du Président pour signer le contrat d'emprunt

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI
M. François BONNEAU			X	
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN
M. Jonathan MUÑOZ		X		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. Michel ANDRIEUX			X	
M. François ELIE	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT		X		Pouvoir donné à Mme Séverine CAILLE
M. Alain BRIAND		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Quinze délégués étant présents ou représentés, représentant trente-sept droits de vote sur quarante-huit (77,1 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Vu les statuts et notamment l'article 9.2 ;

Considérant que la majorité qualifiée des 3/5 des droits de vote est atteinte ;

Considérant la réunion du Comité syndical du 1^{er} février 2021 qui a permis d'informer les membres du Comité syndical du lancement d'une consultation pour la souscription d'un prêt relais et d'inscrire préalablement à son budget les recettes et dépenses afférentes à ce contrat d'emprunt (réf : délibération n° 2021-4-CS du 1^{er} février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire) ;

Considérant la délibération n° 2021-6-CS du 1^{er} février 2021 portant délégation de compétence au Président et au Bureau de Charente Numérique ;

Considérant que la consultation pour la conclusion d'un prêt relais de 20 millions d'euros a été lancée le mercredi 10 février 2021 et qu'elle a pour objectif la prise en charge du décalage entre les dépenses et la perception des subventions accordées par l'Etat (estimée 57,9 millions d'euros) au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN) ;

Considérant que six établissements bancaires (Arkéa Banques Entreprises et Institutionnels, La Banque Postale, Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, Caisse des dépôts et des Consignations, Crédit Agricole Charente Périgord et la Société Générale) ont été consultés par mél adressé le 10 février 2021 et se sont vus transmettre, à cette occasion, un cahier des charges (annexe 1) établi par Charente Numérique présentant :

- Charente Numérique et sa mission d'aménagement numérique du département ;
- Le plan de financement du projet porté par Charente Numérique ;
- Les caractéristiques des prêts déjà contractés et du prêt relais objet de la consultation ;
- Le contenu attendu des propositions ;
- Les conditions de la consultation (conditions d'attribution, présentation des offres, examen des offres par Charente numérique).

Ainsi qu'une annexe au cahier des charges, à savoir une note de présentation du programme d'aménagement numérique de la Charente (phase 1) porté par Charente Numérique (Annexe 2).

Considérant que les caractéristiques du prêt relais visées dans le cahier des charges transmis à tous les candidats sont les suivantes :

- Date prévisionnelle de mobilisation : avril/mai 2021 ;

- Type de produit : prêt relais ;
- Montant : 20 000 000 € ;
- Taux fixe ;
- Phase de mobilisation : 3 ou 4 ans ;
- Périodicité trimestrielle des intérêts ;
- Remboursement du montant du prêt relais lors de la dernière échéance ;
- Conditions de remboursement anticipé : total ou partiel, possible à tout moment de la vie du prêt, gratuitement. Le Syndicat Charente Numérique souhaite pouvoir disposer de la possibilité de rembourser partiellement de façon anticipé le crédit grâce aux aides qui seront perçues dans le cadre du FSN.

Considérant qu'il était précisé dans le cahier des charges aux candidats que les caractéristiques du prêt relais visent à cadrer les propositions attendues par le Syndicat, que le candidat peut néanmoins proposer des aménagements permettant de répondre au mieux et au meilleur coût aux besoins du syndicat et qu'il était souhaité également que :

- le candidat présente deux offres dont une sur 36 mois (3 ans) et l'autre sur 48 mois (4 ans) ;
- les offres du candidat portent sur tout le besoin de financement attendu (20 millions d'euros) et respectent les caractéristiques indiquées ci-dessus. Le syndicat a laissé cependant la possibilité aux candidats de présenter un montant de financement inférieur s'ils ne sont pas en capacité de proposer ce type de prestation.

Considérant que, à cet effet, le cahier des charges transmis à tous les candidats précisait le contenu des propositions attendues et que la date limite de remise des offres a été fixée au 9 mars 2021 à 12h00 ;

Considérant que quatre candidats ont remis une offre (Arkéa Banques Entreprises et Institutionnels, La Banque Postale, Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes et Crédit Agricole Charente Périgord) dans les délais, qu'un établissement (Caisse des Dépôts et des Consignations) a fait savoir par mél du 15 février 2021 à Charente Numérique qu'il ne souhaitait pas répondre à la consultation dans les conditions synthétisées ci-dessous et qu'un dernier candidat (Société Générale) n'a pas répondu et n'a pas déposé d'offre ;

Candidat	Réponse
Arkéa	Remise le 09/03/2021
Banque postale	Remise le 09/03/2021
Caisse d'épargne	Remise le 04/03/2021
Crédit agricole	Remise le 09/03/2021
Caisse des Dépôts et des Consignations	Mél du 15/02/2021
Société Générale	Absence de réponse et d'offre

Considérant le tableau ci-dessous qui synthétise les caractéristiques des offres déposées par chaque candidat et jointes au présent rapport suivant les annexes 3 et 4 :

Tableau 1- caractéristiques des offres remises

Candidats	Taux	Montant total	Phase de mobilisation	Caractéristiques (périodicité/remboursement du montant du prêt/commissions d'engagement ou frais de dossier/conditions de remboursement anticipé)
Arkéa	<u>Offre 1</u> : Variable (0,36 % pour 4 ans) <u>Offre 2</u> : Variable (0,51 % pour 3 ans avec une phase de mobilisation jusqu'au 31/03/2022). TI3M + 0,50 % pendant la phase de mobilisation	10 000 000 € maximum	<u>Offre 1</u> : 4 ans avec versement des fonds jusqu'au 30/06/21 <u>Offre 2</u> : 3 ans avec une phase de mobilisation jusqu'au 31 mars 2022 (TI3M + 0,50 %)	<u>Offres 1 et 2</u> : - Pas d'indemnité en cas de remboursement anticipé ; - Pas de garantie ; - Commission d'engagement de 10 000 € ; - Possibilité de caper le taux variable en versant une prime à la mise en place (45 119 € pour l'offre sur 4 ans et 41 883 € pour l'offre sur 3 ans avec mobilisation jusqu'au 31 mars 2022) ; - Paiement trimestriel des intérêts ; - Remboursement du capital in fine ou par anticipation
Banque Postale	<u>Offre 1</u> : Fixe (0,32 % pour 4 ans) <u>Offre 2</u> : Fixe (0,25 % pour 3 ans)	20 000 000 €	<u>Offre 1</u> : 4 ans avec un versement des fonds 3 semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 21 mai 2021 <u>Offre 2</u> : 3 ans avec un versement des fonds 3 semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 21 mai 2021	<u>Offres 1 et 2</u> : - Remboursement anticipé autorisé, sans pénalités, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires ; - Pas de garantie ; - Commission d'engagement de 14 000 € ; - Paiement trimestriel des intérêts ; - Remboursement du capital in fine ou par anticipation
Caisse d'Epargne	Fixe (0,28 % pour 3 ans)	10 000 000 €	3 ans avec un versement des fonds au plus tard 3 mois après la date de signature du contrat de prêt	- Remboursement anticipé total ou partiel, à toute date, moyennant le respect d'un préavis de 3 jours ouvrés, sans indemnités ; - Pas de garantie ; - Frais de dossier de 5 500 € ; - Paiement trimestriel des intérêts ; - Remboursement du capital in fine ou par anticipation
Crédit Agricole	Variable (0,9 % pour 4 ans)	10 000 000 €	4 ans (conditions de versement des fonds non renseignés)	- Remboursement anticipé total ou partiel sans indemnités avec la signature par Charente Numérique d'un acte de cession de créances (l'établissement bancaire devient ainsi propriétaire de la créance) ; - Frais de dossier de 5 000 € ; - Paiement trimestriel des intérêts ; - Remboursement du capital in fine ou par anticipation

Considérant que, selon le cahier des charges de la consultation transmis à tous les candidats, les critères de sélection des offres sont les suivants par ordre de priorité décroissant :

- 1 – Conditions financières (70 %) : coût global, taux d'intérêts proposés, conditions de remboursement partiel du prêt relais en amont de la dernière échéance du tableau d'amortissement ; conditions financières (commissions et frais divers, absence de commissions...), montant et durée du prêt relais ;
- 2 – Conditions de fonctionnement (30 %) : respect du cahier des charge avec valeur technique de l'offre qui sera appréciée en fonction de la transparence de l'offre par rapport aux éléments demandés, flexibilité de l'offre et autres modalités de fonctionnement ;

Considérant qu'il a été procédé à l'analyse des offres sur 48 mois (4 ans) et 36 mois (3 ans) et à une proposition de classement des offres suivant application des critères de sélection prévus au cahier des charges, conformément aux tableaux ci-dessous :

Tableau 2 : Analyse des offres sur 4 ans

Offres sur 4 ans - Critère : conditions financières (70 %)				
Candidat	Offres remises	Analyse de l'offre	Proposition de notation	Classement
Banque Postale	Taux fixe (0,32 %) sur 4 ans pour un montant de 20 000 000 €	Les conditions financières proposées sont très satisfaisantes. Elles respectent totalement les caractéristiques qui ont été demandées par le syndicat (montant du prêt, taux fixe ainsi qu'un remboursement anticipé sans indemnité). Par son offre 1, le candidat est le seul à proposer (comme au terme de son offre 2) une offre répondant au besoin total de financement attendu par le syndicat. Le coût total des intérêts sur 4 ans est de 256 000 € pour 20 000 000 € (16 000 €/trimestre)	70 points	1
Arkéa	Taux variable (0,36 % pour 4 ans) pour un montant de 10 000 000 €	Les conditions financières proposées sont satisfaisantes. Elles respectent en partie les caractéristiques qui ont été demandées notamment sur la possibilité de remboursement anticipé sans indemnité. Le candidat n'a cependant pas répondu sur la totalité du montant du prêt souhaité par le syndicat et propose de caper le taux variable en versant une prime à la mise en place (45 119 €) ce qui permet de bénéficier d'un taux qui ne dépassera pas les 0,36 % pendant la durée du prêt, pour répondre à la demande de taux fixe. Le coût total des intérêts sur 4 ans est de 144 000 € pour 10 000 000 € (9 000 €/trimestre)	45 points	2

		€/trimestre)		
Crédit agricole	Taux variable (0,9 % sur 4 ans) pour un montant de 10 000 000 €	Les conditions financières proposées ne sont pas satisfaisantes. La proposition faite sur 4 ans par le Crédit Agricole ne répond pas au cahier des charges. Le candidat propose un taux variable trop important qui ne répond pas à la demande du syndicat de bénéficier d'un taux fixe. Le candidat ne propose pas une offre sur la totalité du montant du prêt souhaité et introduit une cession de créance qui ne permet pas au syndicat d'avoir de trésorerie pendant la durée du prêt relai. Le coût total des intérêts sur 4 ans (sous réserve de stabilité des taux) est de 360 000 € pour 10 000 000 € (22 500 €/trimestre)	10 points	3

Offres sur 4 ans - Critère : conditions de fonctionnement (30%)

Candidat	Offres remises	Analyse de l'offre	Proposition de notation	Classement
Banque Postale	Taux fixe (0,32 %) sur 4 ans pour un montant de 20 000 000 €	La proposition faite sur 4 ans par la Banque Postale répond en tout point au cahier des charges. Elle est transparente et correspond à la demande de souplesse du syndicat en permettant notamment une mobilisation des fonds à la période demandée et des remboursements anticipés sans indemnité.	30 points	1
Arkéa	Taux variable (0,36 % pour 4 ans) pour un montant de 10 000 000 €	Si la proposition effectuée respecte globalement le cahier des charges, elle manque de transparence et de souplesse avec l'introduction d'une prime pour caper le taux (variable) et permettre ainsi au syndicat de bénéficier d'un taux fixe. Le montant du prêt est plafonné à 10 000 000 €.	20 points	2
Crédit agricole	Taux variable (0,9 % sur 4 ans) pour un montant de 10 000 000 €	La proposition effectuée ne respecte pas le cahier des charges (taux variable alors qu'il est demandé expressément un taux fixe). Elle n'est pas flexible et ne répond pas aux modalités de fonctionnement souhaité par le syndicat avec notamment l'introduction d'une cession de créance au profit du candidat.	5 points	3

Tableau 3 : analyse des offres sur 3 ans

Offres sur 3 ans - Critère : conditions financières (70 %)				
Candidat	Offres remises	Analyse de l'offre	Proposition de notation	Classement
Banque Postale	Taux fixe (0,25 %) sur 3 ans pour un montant de 20 000 000 €	Les conditions financières proposées sont très satisfaisantes. Elles respectent totalement les caractéristiques qui ont été demandées notamment sur le montant du prêt, le taux fixe ainsi qu'un remboursement anticipé sans indemnité. Par son offre 2, le candidat est le seul à proposer (comme au terme de son offre 1) une offre répondant au besoin total de financement attendu par le syndicat. Le coût total des intérêts sur 3 ans est de 150 000 € pour 20 000 000 € (12 500 €/trimestre)	70 points	1
Caisse d'Epargne	Taux fixe (0,28 %) sur 3 ans pour un montant de 10 000 000 €	Les conditions financières proposées sont satisfaisantes. Elles respectent en partie les caractéristiques qui ont été demandées notamment sur le taux fixe ainsi qu'un remboursement anticipé sans indemnité. Le candidat n'a cependant pas répondu sur la totalité du montant du prêt souhaité par le syndicat et propose un montant de 10 000 000 €. Le coût total des intérêts sur 3 ans est de 84 000 € pour 10 000 000 € (7 000 €/trimestre)	50 points	2
Arkéa	Taux variable (0,51 % pour 3 ans) pour un montant de 10 000 000 € avec une phase de mobilisation jusqu'au 31/03/2022 (TI3M + 0,50 %)	Les conditions financières proposées ne sont pas totalement satisfaisantes. Le candidat n'a pas répondu sur la totalité du montant souhaité et propose de caper le taux variable en versant une prime à la mise en place (41 883 €) ce qui permet de bénéficier d'un taux qui ne dépassera pas les 0,51 % pendant la durée du prêt pour répondre à la demande de taux fixe. Il a introduit une phase de mobilisation jusqu'au 31/03/2022 avec un taux proposé qui est supérieur à la majorité des offres proposées. Le coût total des intérêts sur 3 ans est de 153 000 € pour 10 000 000 € (12 750 €/trimestre)	30 points	3

Offres sur 3 ans - Critère : conditions de fonctionnement (30%)

Candidat	Offres remises	Analyse de l'offre	Proposition de notation	Classement
Banque Postale	Taux fixe (0,25 %) sur 3 ans pour un montant de 20 000 000 €	La proposition faite sur 3 ans par la Banque Postale répond en tout point au cahier des charges. Elle est transparente et correspond à la demande de souplesse du syndicat en permettant notamment une mobilisation des fonds à la période demandée et des remboursements anticipés sans indemnité.	30 points	1
Caisse d'Épargne	Taux fixe (0,28 %) sur 3 ans pour un montant de 10 000 000 €	La proposition faite sur 3 ans par la Caisse d'Épargne respecte le cahier des charges. Elle est transparente et correspond à la demande de souplesse du syndicat en permettant notamment une mobilisation des fonds à la période demandée et des remboursements anticipés sans indemnité. Il est dommage que le montant du prêt soit plafonné à 10 000 000 €.	25 points	2
Arkéa	Taux variable (0,51 % pour 3 ans) pour un montant de 10 000 000 € avec une phase de mobilisation jusqu'au 31/03/2022 (TI3M + 0,50 %)	Si la proposition effectuée respecte globalement le cahier des charges, elle manque de transparence et de souplesse avec l'introduction d'une prime pour caper le taux (variable) et permettre ainsi au syndicat de bénéficier d'un taux fixe. L'introduction d'une phase de mobilisation allonge potentiellement la durée du prêt avec un taux supérieur à l'offre sur 4 ans. Le montant du prêt est plafonné à 10 000 000 €.	15 points	3

Tableau 4 – Synthèse du classement des offres sur 4 et 3 ans

Proposition de classement des offres sur 4 ans au vu des critères			
Candidat	Critère : conditions financières (70%)	Critère : conditions de fonctionnement (30%)	Classement
Banque Postale - Taux fixe (0,32 %) sur 4 ans pour un montant de 20 000 000 €	70 points	30 points	1
Arkéa - Taux variable (0,36 % pour 4 ans) pour un montant de 10 000 000 €	45 points	20 points	2
Crédit agricole - Taux variable (0,9 % sur 4 ans) pour un montant de 10 000 000 €	10 points	5 points	3
Proposition de classement des offres sur 3 ans au vu des critères			
Candidat	Critère : conditions financières (70%)	Critère : conditions de fonctionnement (30%)	Classement
Banque Postale - Taux fixe (0,25 %) sur 3 ans pour un montant de 20 000 000 €	70 points	30 points	1
Caisse d'Épargne - Taux fixe (0,28 %) sur 3 ans pour un montant de 10 000 000 €	50 points	25 points	2

Arkéa - Taux variable (0,51 % pour 3 ans) pour un montant de 10 000 000 € avec une phase de mobilisation jusqu'au 31/03/2022 (TI3M + 0,50 %)	30 points	15 points	3
---	-----------	-----------	----------

Considérant qu'il convient de soumettre à l'approbation du Comité Syndical la proposition de classement des offres remises après application des critères de sélection des offres, suivant les tableaux ci-dessus (cf. tableaux 2, 3 et 4) ;

Considérant que, il est proposé de retenir que, compte tenu des offres remises, il n'y a pas lieu de procéder à une négociation avec le ou les candidats arrivant en tête, le cahier des charges prévoyant que Charente Numérique se réserve le droit d'y procéder ;

Considérant qu'il est proposé au Comité syndical de privilégier une offre de prêt relais sur une durée de 48 mois (4 ans) afin de disposer d'un délai plus important pour le remboursement du capital et de sécuriser le taux sur une période plus longue ;

Considérant que, pour la souscription par Charente Numérique du prêt relais envisagé, il est donc proposé au Comité syndical de retenir l'offre n° 1 proposée par la Banque Postale sur 4 ans, pour un montant de 20 000 000 €, suivant un taux fixe (0,32 %) avec une commission d'engagement de 14 000 € (0,07 % du montant du prêt), et des conditions de périodicité des intérêts, conditions de remboursement anticipé, décrites dans le tableau n° 1 de synthèse ci-dessus présentant les caractéristiques des offres déposées par les candidats, conformément aux caractéristiques décrites dans le présent rapport. L'offre de financement et le tableau d'amortissement prévisionnel du prêt sur sa phase de mobilisation sont en annexe 3 du présent rapport en vue de les soumettre à l'approbation du Comité syndical.

DECIDE dans le cadre de la consultation lancée pour la conclusion d'un prêt relais par Charente Numérique :

- **d'approuver l'analyse et le classement des offres proposées sur 48 mois (4 ans) et 36 mois (3 ans) ayant conduit au tableau de synthèse ci-dessous :**

Proposition de classement des offres sur 4 ans au vu des critères				
Candidat	Critère : conditions financières (70%)	Critère : conditions de fonctionnement (30%)	Note globale	Classement
Banque Postale - Taux fixe (0,32 %) sur 4 ans pour un montant de 20 000 000 €	70 points	30 points	100	1
Arkéa - Taux variable (0,36 % pour 4 ans) pour un montant de 10 000 000 €	45 points	20 points	65	2
Crédit agricole - Taux variable (0,9 % sur 4 ans) pour un montant de 10 000 000 €	10 points	5 points	15	3

Proposition de classement des offres sur 3 ans au vu des critères				
Candidat	Critère : conditions financières (70%)	Critère : conditions de fonctionnement (30%)	Note Globale	Classement
Banque Postale - Taux fixe (0,25 %) sur 3 ans pour un montant de 20 000 000 €	70 points	30 points	100	1
Caisse d'Épargne - Taux fixe (0,28 %) sur 3 ans pour un montant de 10 000 000 €	50 points	25 points	75	2
Arkéa - Taux variable (0,51 % pour 3 ans) pour un montant de 10 000 000 € avec une phase de mobilisation jusqu'au 31/03/2022 (TI3M + 0,50 %)	30 points	15 points	45	3

- **de retenir une offre de prêt relais sur une durée de 48 mois (4 ans) afin de disposer d'un délai plus important pour le remboursement du capital et de sécuriser le taux sur une période plus longue ;**
- **de retenir par voie de conséquence, pour la souscription par Charente Numérique du prêt relais envisagé en vue de gérer le décalage entre les dépenses et le versement des subventions du FSN (préfinancement de la subvention FSN), l'offre n° 1 de 20 millions d'euros proposée par la Banque Postale (annexe 3 au présent rapport) et de souscrire avec la Banque Postale un contrat d'emprunt ayant les caractéristiques suivantes :**
 - **Type : prêt relais ;**
 - **Score Gissler : 1A ;**
 - **Montant du prêt : 20 000 000 € ;**
 - **taux d'intérêt annuel : 0,32 % (taux fixe) ;**
 - **Base de calcul des intérêts : 30/360 ;**
 - **Coût total des intérêts sur 4 ans : 256 000 € soit 16 000 € par trimestre ;**
 - **Commission d'engagement : 14 000 € soit 0,07 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat ;**
 - **Durée : 4 ans et 0 mois à compter de la date de versement des fonds ;**
 - **Echéance d'intérêts : périodicité trimestrielle ;**
 - **Remboursement du montant du prêt relais lors de la dernière échéance ;**
 - **Conditions de remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires ;**

- **Date de versement des fonds : trois semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 21 mai 2021.**
- **d'autoriser le Président de Charente Numérique à signer le bon pour émission du contrat de prêt sur la base de l'offre de financement décrite dans le présent rapport (annexe n° 3) ;**
- **d'autoriser le Président de Charente Numérique à signer le contrat d'emprunt avec la Banque Postale correspondant à son offre sur la base des informations et caractéristiques susvisées (annexe 3) afin de permettre un versement des fonds au plus tard le 21 mai 2021 ;**
- **d'autoriser le Président à prendre et signer tous les actes et documents, notamment une décision d'autorisation d'emprunt, et procéder à toutes les formalités utiles, afférents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Annexes :

1. Cahier des charges de consultation ;
2. Note de présentation du programme d'aménagement numérique de la Charente (phase 1) porté par le SMO Charente Numérique à l'intention des établissements bancaires ;
3. Offre de financement de la Banque Postale sur 4 ans ;
4. Offres de financement non retenues.

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	X			
M. François BONNEAU				X
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN)	X			
Mme Joëlle AVERLAN Suppléante de M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN				X
M. Michel ANDRIEUX				X
M. François ELIE	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			

M. Yannick LAURENT (pouvoir donné à Mme Séverine CAILLE)	X			
M. Eric COUVIDAT (Suppléant de M. Alain BRIAND)	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Messieurs François BONNEAU, Xavier BONNEFONT, Jean-Michel BOLVIN et Michel ANDRIEUX sont absents, non représentés. Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



Jacques CHABOT



Charente Numérique
31, boulevard Emile Roux
16000 ANGOULÊME
Téléphone : 05 16 09 75 52

Angoulême, le 9 février 2021

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID : 016-200070639-20210331-2021_19_CS-DE

CONSULTATION

Pour la conclusion d'un prêt relais au bénéfice du SMO Charente Numérique

CAHIER DES CHARGES

Affaire suivie par : Jean CARRUETTE / Emmanuel GRAVETTE
Ligne directe : 05 16 09 75 52 / 05 16 09 75 92

1. Charente Numérique

Charente Numérique est un Syndicat mixte ouvert créé le 7 décembre 2016, dont les adhérents sont :

- Le Département de la Charente (52,1 % des droits de vote) ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine (25 % des droits de vote) ;
- Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG16), portant les participations de six Communautés de communes et de deux Communautés d'agglomération du Département (22,9 % des droits de vote).

Charente Numérique a pour mission l'**aménagement numérique du département**, ce qui inclut notamment le déploiement d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) et un certain nombre d'actions complémentaires destinées à améliorer l'accessibilité à Internet et la couverture de téléphonie mobile.

On se référera au document visé en annexe à cette consultation qui présente le projet porté par Charente Numérique.

2. Le plan de financement

Le financement de la phase 1 établi en 2018, est détaillé ci-dessous :

Financier	Montant	Type	Temporalité
Etat (FSN)	57,9 M€*	Subvention	Tous les 6 mois, sur la base de la facturation des travaux validée
Département	24,4 M€	Fonds de concours	Par acomptes.
Région	24,4 M€	Fonds de concours	Par acompte et périodiquement à partir d'un montant de nouveaux travaux, sur la facturation des travaux validée.
Europe (FEDER et FEADER)	11,7 M€	Subvention	Une fois par an, sur la base de la facturation des travaux validée.
SDEG16 (EPCI)	30,1 M€	Participation	Emprunt sur 30 ans contracté par Charente Numérique et remboursé par le SDEG 16 via les EPCI.
Charente Numérique	13,5 M€	Emprunt bancaire	Remboursement de l'emprunt à partir des recettes de commercialisation.
TOTAL	162,0 M€		

*M€ = millions d'euros

Le coût exposé supra est hors Taxes. Les recettes de TVA ne sont pas déductibles.

A noter que depuis, le Département a voté 500 000 € de crédits supplémentaires, et que la Région a accepté d'augmenter d'autant sa participation en Commission Permanente du 23 novembre 2020. Il convient également de souligner que la Région Nouvelle Aquitaine pourrait attribuer une aide venant se substituer aux Fonds Européens Feder et Feader selon des modalités qui seront connues à la fin du premier semestre 2021.

3. Caractéristique des prêts déjà contractés et du prêt relais, objet de la consultation :

3.1 Caractéristiques des prêts déjà contractés :

Trois emprunts ont d'ores et déjà été contractés en juillet 2018 par Charente Numérique auprès de La Banque Postale, Arkéa Banques Entreprises et Institutionnels et la Caisse d'Epargne. Le montant total des emprunts souscrit est de 42 millions d'euros (M€) sur une durée de 20 à 30 ans.

Ces emprunts souscrits par Charente Numérique ont pour objectif :

- pour les deux premiers emprunts, la prise en charge par Charente Numérique de la participation du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) et de ses membres (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)) soit un total de 28,5 M€, les EPCI membres du SDEG 16 ayant apporté une participation forfaitaire de 1,6 M€ dès 2018 ;
- pour le troisième emprunt, la prise en charge de la part d'autofinancement de Charente Numérique (13,5 M€) qui sera remboursée dans le cadre des recettes perçues par Charente Numérique avec un décalage dans le temps lié à la commercialisation du réseau FttH (fibre optique jusqu'à l'abonné) par la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit.

3.2 Caractéristiques du prêt objet de la consultation :

Le syndicat Charente Numérique souhaite :

- Assurer la trésorerie au niveau de ses dépenses d'investissements à des conditions garanties avec un remboursement lors de la dernière échéance du montant emprunté,
- Réduire au maximum les risques financiers (exposition au risque de taux notamment) et juridiques,
- Optimiser la charge de ses frais financiers,
- Avoir la possibilité d'effectuer pendant la durée du prêt relais des remboursements partiels grâce aux aides qui auront été encaissées par Charente Numérique en cours d'année ;
- Pouvoir renégocier l'emprunt contracté notamment sur la durée.

Le prêt relais, objet de la présente consultation, a pour objectif la prise en charge du décalage entre les dépenses et la perception des subventions accordées par l'Etat (estimé à 57,9 M€) sur dépenses acquittées au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN).

En conséquence :

Les candidats garantiront les conditions de prêt sur toute la période (intérêts et frais annexes, modalités de remboursement notamment). Ils s'appliqueront à répondre de façon très précise au cahier des charges, notamment sur les aspects techniques de l'emprunt (base de calcul des intérêts, clauses...).

Le besoin total du prêt relais est de **20 000 000 €**, se décomposant comme suit :

Durée	Montant total	Tirages prévisionnels	Caractéristiques
3 ou 4 ans (36 ou 48 mois)	20 000 000 €	2021 : 20 M€ (avril/mai 2021)	Prêt relais de la subvention FSN accordée par l'Etat Taux fixe Remboursement du montant du prêt relais lors de la dernière échéance Possibilité de remboursement anticipé durant la durée du prêt relais par le biais des aides perçues dans le cadre du FSN

Il est précisé que Charente Numérique se réserve la possibilité, en fonction de l'état de la trésorerie qui sera constaté à la fin de l'exercice 2021, de lancer une nouvelle consultation en 2022 pour la souscription d'un autre prêt relais. Cette dernière sera distincte de la consultation afférente.

4. Contenu des propositions

Le candidat est invité à proposer toute solution de financement permettant de répondre aux besoins de financement de Charente Numérique tel qu'exposés ci-dessus.

Les caractéristiques du prêt relais présenté dans le cahier des charges visent à cadrer les propositions attendues par le Syndicat. Le candidat peut néanmoins proposer des aménagements permettant de répondre au mieux et au meilleur coût aux besoins du syndicat.

Il est précisé que le syndicat Charente Numérique souhaite que :

- le candidat présente deux offres dont une sur 36 mois (3 ans) et l'autre sur 48 mois (4 ans).
- les offres du candidat portent sur tout le besoin de financement attendu et respectent les caractéristiques indiquées ci-dessous. Le syndicat laisse cependant la possibilité aux candidats de présenter un montant de financement inférieur s'ils ne sont pas en capacité de proposer ce type de prestation.

Les caractéristiques du prêt relais, objet de la présente consultation, sont les suivantes :

- Date prévisionnelle de mobilisation : avril/mai 2021 ;
- Type de produit : prêt relais ;
- Montant : 20 000 000 € ;
- Taux fixe ;
- Phase de mobilisation : 3 ou 4 ans ;
- Périodicité trimestrielle des intérêts ;
- Remboursement du montant du prêt relais lors de la dernière échéance ;
- Conditions de remboursement anticipé : total ou partiel, possible à tout moment de la vie du prêt, gratuitement. Le Syndicat Charente Numérique souhaite pouvoir disposer de la possibilité de rembourser partiellement de façon anticipé le crédit grâce aux aides qui seront perçues dans le cadre du FSN.

Les propositions devront comporter les éléments suivants :

- Commission d'entrée ;
- Taux appliqué : montant ;
- Durée de mobilisation ;
- Modalités de tirage (préavis, mode de prévenance, etc.) ;
- Modalités et calendrier de versement des trimestrialités des charges d'intérêts ;
- L'absence de commission en cas de remboursement anticipé ou les commissions de remboursement anticipé si elles sont facturées ;
- Frais et moyens de gestion (dont la possibilité de gestion via un extranet sécurisé) ;
- Projet de contrat de prêt ;
- Autres frais.

Elles devront impérativement respecter les caractéristiques ci-après :

- Monnaie : Euro ;
- Taux : fixe ;
- Périodicité des intérêts ;
- Remboursement du principal à échéance du prêt relais avec possibilité d'effectuer des remboursements anticipés pendant la durée du prêt ;
- Premier tirage : avril/mai 2021

5. Conditions

5.1. Conditions d'attribution

Le prêt relais peut être attribué en totalité à une seule banque. Au vu des propositions bancaires, Charente Numérique se réserve néanmoins le droit de retenir deux propositions bancaires au maximum pour un montant total plafonné à 20 millions d'euros.

5.2. Présentation des offres

Calendrier

- Date limite de réception des offres : 9 mars 2021 à 12h00 étant précisé que Charente Numérique pourrait être amené à décaler la date de réception des offres en fonction de son calendrier budgétaire, le Comité syndical devant voter les crédits budgétaires dans le cadre de l'exercice 2021 et sélectionner l'/les offre(s) retenue(s) ;
- Date du choix définitif : mars/avril 2021 ;
- Signature du/des contrat(s) de prêt : avril/mai 2021.

Délai souhaité de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modalité de remise des offres

- Par courriel exclusivement à l'adresse suivante :
jcarruette@charente-numerique.fr et egravette@charente-numerique.fr

Attention : Toute offre soumise sera réputée avoir obtenu l'accord préalable d'un éventuel comité de financement interne propre à l'établissement bancaire.

5.3. Examen des offres par Charente Numérique :

5.3.1 Critères de sélection

Les critères de sélection des offres seront les suivants par ordre de priorité décroissant :

- 1 – Conditions financières (70 %) : coût global, taux d'intérêts proposés, conditions de remboursement partiel du prêt relais en amont de la dernière échéance du tableau d'amortissement ; conditions financières (commissions et frais divers, absence de commissions...), montant et durée du prêt relais ;
- 2 – Conditions de fonctionnement (30 %) : respect du cahier des charge avec valeur technique de l'offre qui sera appréciée en fonction de la transparence de l'offre par rapport aux éléments demandés, flexibilité de l'offre et autres modalités de fonctionnement.

Charente Numérique garde la possibilité de ne pas donner suite aux propositions qui lui auront été remises dans le cadre de cette consultation. Le candidat sera avisé par courriel le cas échéant.

5.3.2 Négociation

Le syndicat Charente Numérique se réserve le droit de procéder, à l'issue de la consultation, à une négociation avec le (les) candidat(s) arrivé(s) en tête.

* * * * *



Charente Numérique
31, boulevard Emile Roux
16000 ANGOULÊME
Téléphone : 05 16 09 75 52

Angoulême, le 9 février 2021

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 016-200070639-20210331-2021_19_CS-DE

ANNEXE AU CAHIER DES CHARGES : NOTE DE PRESENTATION

du programme d'aménagement numérique de la Charente (Phase 1) porté par le SMO **Charente Numérique** à l'intention des établissements bancaires

Affaire suivie par : Jean CARRUETTE
Ligne directe : 05 16 09 75 52

1. Charente Numérique

Charente Numérique est un Syndicat mixte ouvert créé le 7 décembre 2016, dont les adhérents sont :

- Le Département de la Charente (52,1 % des droits de vote) ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine (25 % des droits de vote) ;
- Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16), portant les participations des six Communautés de communes et de deux Communautés d'agglomération du département (22,9 % des droits de vote).

En pratique, Charente Numérique est engagé dans trois familles d'actions :

- **Déploiement** d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) dit de deuxième génération (**Ftth** : Fiber to the Home, soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels.) La zone à couvrir comporte à terme 120 000 prises. La phase 1 d'ores et déjà engagée (2018-2022) compte 109 500 prises. Elle pourrait se prolonger les premiers mois de l'année 2023 ;
- Déploiement d'un réseau radio basé sur la technologie TD-LTE achevé en janvier 2021 ;
- **Financement de kits de réception satellite** pour les particuliers éligibles à aucune autre solution Internet (marginal : quelques dizaines par an.)

2. Déploiement du Ftth

Charente Numérique est en charge de la construction du réseau en fibre optique.

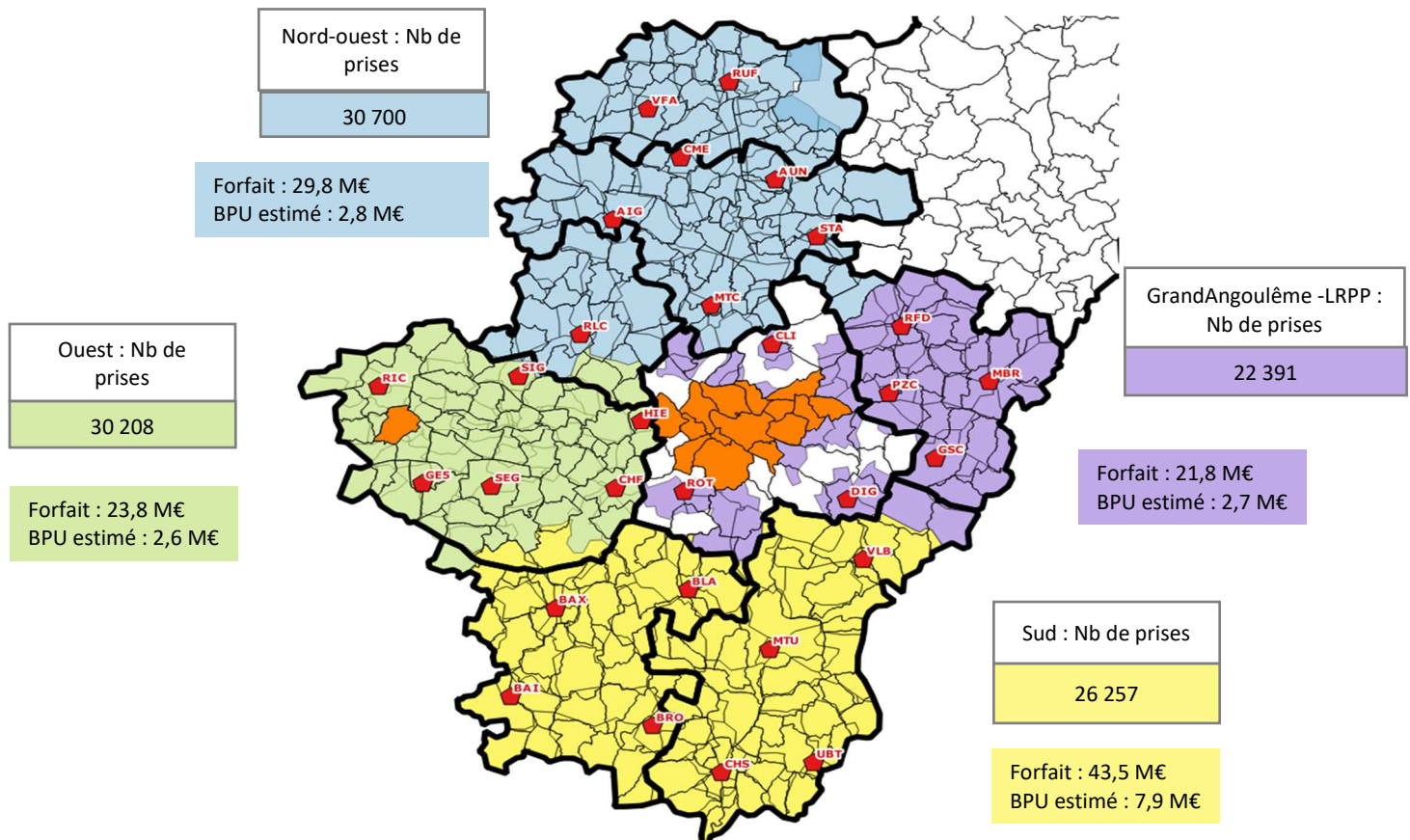
2.1. Périmètre du projet : phase 1

Le projet a fait l'objet d'un allotissement géographique avec une consultation qui a donné lieu à un appel d'offres fermé avec un marché de conception réalisation comprenant une partie à prix forfaitaire et une partie à prix unitaires (BPU : bordereau de prix unitaire) qui prend la forme d'un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

Trois marchés (sud, ouest et nord-ouest du département) ont été notifiés le 16 janvier 2018 aux groupements Axione / Bouygues Energies et Services (ouest et nord-ouest) et Resonance / Sobeca / Somolec (sud).

Le quatrième marché a été notifié le 7 juin 2018 pour la zone Grand-Angoulême et La Rochefoucauld – Porte du Périgord au groupement Axione / Bouygues Energies et Services.

Au cours de cette phase, Charente Numérique va construire 109 500 prises. La zone qui sera couverte est la suivante :



2.2. Exploitation du réseau : la SPL Nouvelle-Aquitaine THD

Au fur et à mesure de l'avancement du déploiement, des poches de prises sont proposées à la réception par les titulaires de marchés. Une fois les recettes terrain validées, la poche de prises est confiée par Charente Numérique à la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD (« SPL NA-THD » ou « SPL ») qui est chargée de maintenir le réseau, de l'exploiter et de le commercialiser auprès des opérateurs de détail (ceux qui traitent directement avec les clients finaux), également dénommés Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Dès lors, l'ensemble des logements et locaux professionnels couverts par la poche, est éligible à une offre de services sur fibre optique.

La SPL compte parmi ses actionnaires cinq syndicats mixtes représentant sept départements de la région Nouvelle-Aquitaine :

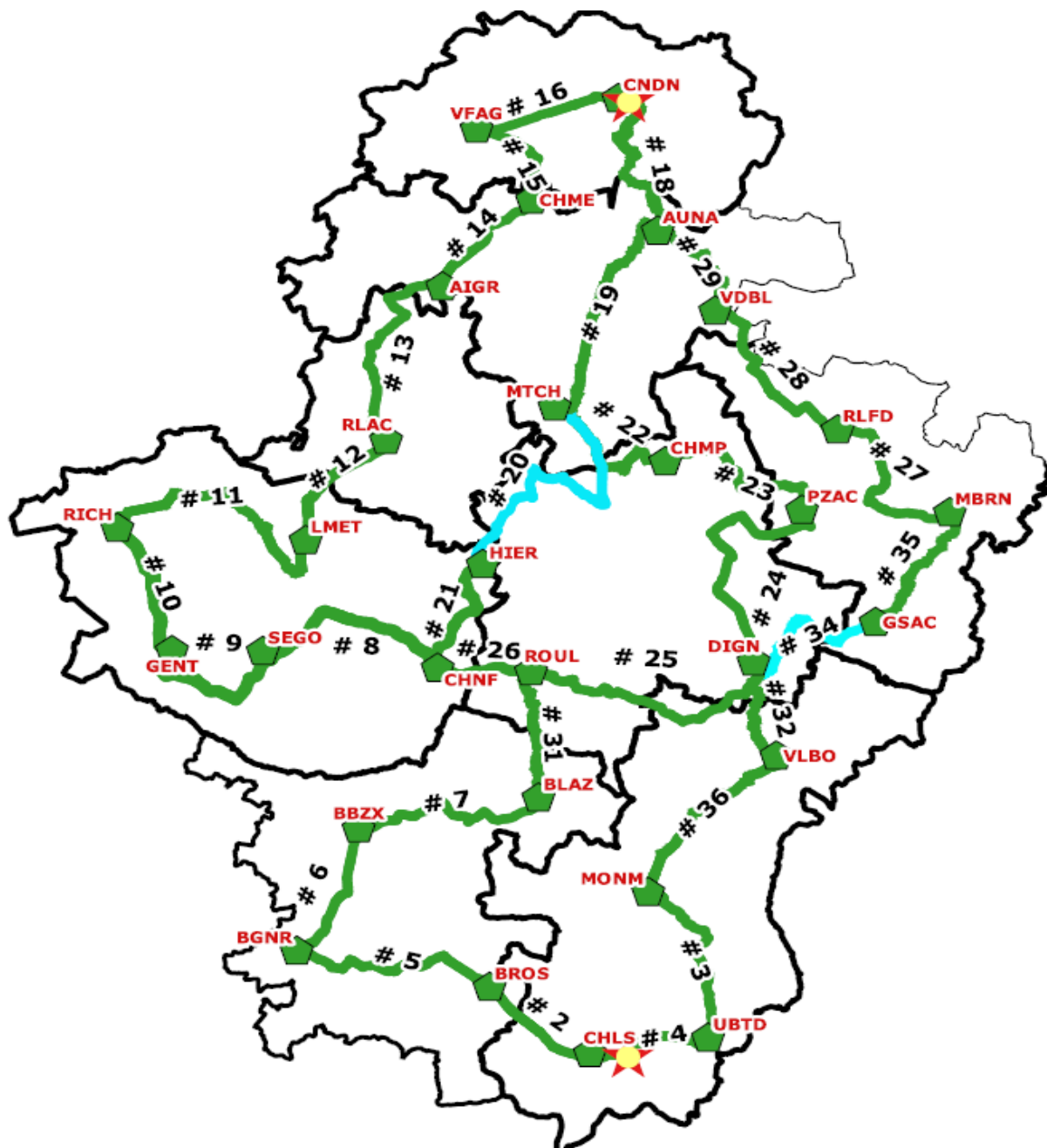
- Charente (SMO **Charente Numérique**)
- Corrèze (SMO DORSAL)
- Creuse (SMO DORSAL)
- Dordogne (SMO Périgord Numérique)
- Lot-et-Garonne (SMO Lot-et-Garonne Numérique)
- Landes (SMO SYDEC)
- Haute-Vienne (SMO DORSAL)

Le contrat qui lie la SPL avec chacun des cinq SMO est un contrat de délégation de service public d'exploitation et de commercialisation des réseaux FTTH, de type affermage. Elle a été signée le 7 septembre 2017 entre le SMO Charente Numérique et la SPL pour une durée de 15 ans et 6 mois.

2.3. Etat d'avancement au 31 janvier 2021

Les deux titulaires de marchés de Charente Numérique ont construit jusqu'à fin 2019, les 29 NRO et les 600 kms du réseau de collecte correspondant à la colonne vertébrale (l'autoroute) irrigant les différentes zones du territoire.

L'ensemble de ce réseau de collecte et la totalité des NRO ont été remis à notre délégataire (SPL NATHD et LFNA) pour exploitation durant le premier semestre 2020 (carte ci-dessous).



Ce réseau de collecte doit maintenant être complété de la desserte de chaque NRO, représentant une zone arrière de 2000 à 11 000 logements ou locaux professionnels selon les NRO.

Au 31 janvier 2021, **15 000 prises** (soit 14 % du volume de la phase 1) ont été construites courant 2020 et sont désormais exploitées et commercialisables. Sur ces 15 000 logements ou TPE éligibles à des offres sur fibre optique, **2 500** se sont déjà abonnés à des opérateurs présents sur le réseau pour bénéficier d'un accès internet à Très Haut Débit (>100 Mb/s).

Le taux moyen de commercialisation observé après 6 mois d'ouverture d'usage est de 26%.
Le succès de la commercialisation est lié à la variété d'offres qui est proposée au grand public : les 4 grands opérateurs nationaux (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) sont présents sur le réseau de la SPL, ainsi que 6 opérateurs alternatifs.

Pour les entreprises, un panel d'une vingtaine d'opérateurs spécialisés sur ce marché a signé des accord-cadre avec la SPL NATHD pour offrir leurs services sur le réseau de Charente Numérique.

Charente Numérique prévoit pour 2021 la construction de 30 à 35 000 prises FTTH supplémentaires.

3. Montage juridique et financier

Le financement des dépenses de fonctionnement intervient via les participations statutaires des membres de Charente Numérique au prorata du pourcentage des droits de vote. Elles permettent de couvrir les frais de structures du syndicat et les frais de fonctionnement des réseaux de communications électroniques propriétés de Charente Numérique (coûts d'exploitation, intérêts des emprunts...). En effet, jusqu'à l'exercice budgétaire 2022, les recettes d'exploitation en provenance de la SPL liées à la commercialisation des prises sont insignifiantes et ne permettent pas de couvrir les charges de structures en période d'édification du réseau.

Les dépenses d'investissement de Charente Numérique sont financées soit par :

- des fonds de concours (Région et Département),
- des subventions (Union Européenne via le Feder et le Feader, l'Etat via le Fonds pour la Société Numérique)
- et l'emprunt bancaire (remboursé par une participation des membres du SDEG 16 (les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et par l'autofinancement de Charente Numérique.)

Il est à noter que la Région Nouvelle Aquitaine pourrait attribuer une aide venant se substituer aux Fonds Européens Feder et Feader selon des modalités qui seront connues à la fin du premier semestre 2021.

Les EPCI ne sont pas adhérents directs du SMO Charente Numérique. Historiquement, les communes, detentrices de la compétence « communications électroniques » issue de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales ont transféré cette compétence au SDEG 16.

Le financement du projet au titre du bloc communal est assuré par les EPCI, qui ne peuvent intervenir sous la forme de fonds de concours ni emprunter, n'étant pas adhérent direct du maître d'ouvrage (Charente Numérique).

Les EPCI interviennent en représentation-substitution des communes au titre de cette compétence vis-à-vis du SDEG 16, adhérent direct du SMO Charente Numérique, et qui lui a délégué la compétence relative à la construction et l'exploitation du réseau Très Haut Débit.

Les emprunts 1 et 2 représentent donc la part du financement du bloc communal. Le remboursement de cet emprunt est intégralement couvert par les membres du SDEG 16 (EPCI).

L'emprunt 3 correspond à la portion du plan de financement réservé à l'autofinancement. Sa charge sera couverte par les recettes commerciales.

4. Financement et calendrier du projet

4.1. Financement du projet

Le financement de la phase 1 établi en 2018, est détaillé ci-dessous :

EMPLOIS				FINANCEMENT DU PROJET			
Réseau de Collecte	10,5	M€	6,5%	Etat (FSN)	57,9	M€	35,7%
FttH-réseau	131,5	M€	81,2%	Département	24,4	M€	15,1%
FttH - raccordements	15,5	M€	9,5%	Région N-Aquitaine	24,4	M€	15,1%
FttH - sites prio	-		0,0%	Europe	11,7	M€	7,2%
FttH - Etudes	0,5	M€	0,3%	SDEG 16 (EPCI)	30,1	M€	18,6%
Réseau Radio	4,0	M€	2,5%	Autofinancement	13,5	M€	8,3%
	162,0	M€	100,0%		162,0	M€	100,0%

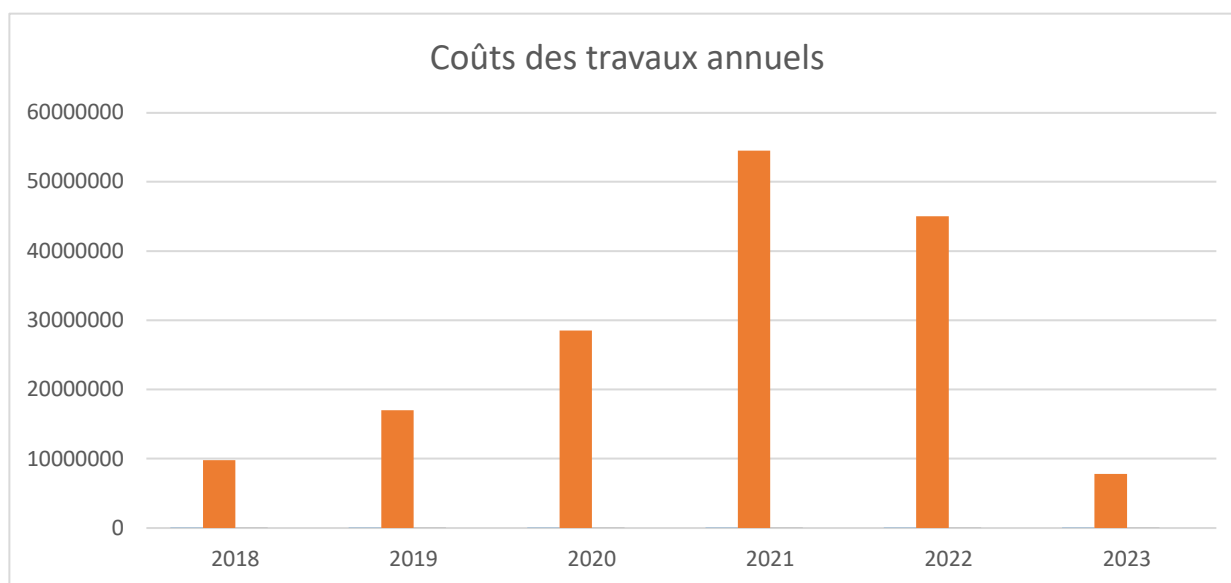
Il est précisé que les composantes Réseau de collecte et FTTH Réseau de distribution tiennent compte du montant des marchés (forfait + BPU), de leur actualisation, d'investissements liés à des opérations de mutualisation et à des frais engendrés par les travaux (élagage, remplacement de supports ENEDIS).

Le coût exposé supra est hors Taxes. Les recettes de TVA ne sont donc pas mentionnées.

A noter que depuis, le Département a voté 500 000 € de crédits supplémentaires, et que la Région a accepté d'augmenter d'autant sa participation en Commission Permanente du 23 novembre 2020.

4.2. Calendrier des investissements

Le diagramme présente, pour la phase 1 du programme d'aménagement numérique, les montants d'investissement HT qui ont été mandatés sur la période 2018/2020 ainsi que l'estimation du coût des travaux annuels pour la période 2021/2022 avec une possibilité de prolongement des travaux les premiers mois de l'année 2023 :



Il est précisé que les aides d'ores et déjà perçues par Charente Numérique au titre du FSN pour les travaux FTTH sont de 1,2 millions d'euros (M€) en 2019 et de 2,97 M€ en 2020, soit un total de 4,17 M€ au titre de la phase 1 du programme d'aménagement numérique. Elles sont estimées à 16,5 M€ en 2021, 24 M€ en 2022 et 13,23 M€ en 2023.

5. Recettes prévisionnelles d'exploitation d

Le réseau construit génère des recettes commerciales depuis l'année 2020. Celles-ci ont été perçues pour la première fois par la SPL auprès des opérateurs en 2019, et reversés au SMO Charente Numérique l'année suivante.

Un catalogue de service est défini. Il s'adresse aux opérateurs grand public (marché résidentiel) et opérateurs de services aux entreprises, collectivités, administrations (marché entreprises).

Le volet « résidentiels » de ce catalogue de service est soumis à la validation de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes).

La SPL se rémunère sur les recettes commerciales. Une fois son équilibre financier atteint, ce qui est attendu pour 2022, la SPL reversera à chaque SMO la partie des recettes excédentaire au-delà de son point d'équilibre, au prorata de la commercialisation sur chaque département.

L'annexe jointe (document confidentiel non diffusable) constitue le prévisionnel établi par la SPL NATHD s'agissant des versements des redevances RD1 (5 € par année par prise commercialisable), RD2 (IRU ou droits de location de longue durée) et RD3 (établie sur la base du revenu d'activité de la SPL) sur la durée de la Délégation de Service Public conclue le 7 septembre 2017 pour une durée de 15 ans et 6 mois entre Charente Numérique et la SPL.

* * * * *

montant indiqué en année réelle (sans décalage d'année = année de perception des fonds par SMO)

montant indiqué en année réelle (sans décalage d'année = année de perception des fonds par SMO)		Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Année 2030	Année 2031	Année 2032	Année 2033	Reçu en préfecture le 13/04/2021	
		Affiché le														Total	
SMO Charente Numérique	Total redevances		4 230 175 €	19 007 814 €	17 180 128 €	15 933 452 €	8 865 540 €	6 767 787 €	7 102 945 €	9 044 024 €	9 148 918 €	11 286 625 €	11 229 824 €	7 523 555 €	5 162 000 €	ID : 016-200070639-20210331-2021-49 CS-DE	
Rdv Fixes - R1			20 155 €	148 305 €	325 805 €	465 597 €	564 555 €	564 555 €	564 555 €	564 555 €	564 555 €	564 555 €	564 555 €	564 555 €	564 555 €		6 040 856 €
Rdv Co-financement R2d		0 €	4 210 020 €	18 859 509 €	14 511 452 €	9 584 043 €	1 915 337 €	0 €	0 €	1 804 530 €	1 804 530 €	3 855 673 €	3 855 673 €	0 €	1 650 749 €		62 051 516 €
Rdv variables - R3			0 €	0 €	2 342 871 €	5 883 812 €	6 385 648 €	6 203 232 €	6 538 390 €	6 674 938 €	6 779 832 €	6 866 397 €	6 809 596 €	6 958 728 €	6 965 430 €		68 408 874 €
Coûts raccordements	Total raccordement		2 585 897 €	6 015 724 €	9 171 282 €	6 382 782 €	2 918 506 €	1 589 558 €	1 106 996 €	768 303 €	532 517 €	371 663 €	257 766 €	153 860 €	1 530 612 €		33 385 467 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

Beser
Levrault

ID : 016-200070639-20210331-2021-19_CS-DE

OFFRE DE FINANCEMENT 1 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	CHARENTE NUMERIQUE
Score Gissler	1A
Objet	Préfinancement de la subvention FSN
Nature	Prêt relais
Montant	20 000 000.00 EUR
Durée	4 an(s) et 0 mois à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	Taux fixe : 0.320%
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 21 Mai 2021
Garantie	Néant
Commission d'engagement	14 000.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

(*) La marge par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée du prêt relais à la date d'émission du contrat.



TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Montant du prêt	: 20 000 000,00 EUR	Durée du prêt	: 4 ans
		Date de versement	: 01/05/2021

TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE DU 01/05/2021 AU 01/05/2025

Périodicité	: Trimestrielle
Mode d'amortissement	: In fine
Taux d'intérêt annuel	: Taux fixe de 0,32%
Base de calcul	: Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et ne saurait engager la responsabilité de La Banque Postale.

Le présent document est strictement confidentiel et est destiné aux seules entités qui en sont destinataires. Il ne peut être reproduit, utilisé, diffusé ou divulgué, en tout ou partie, à des tiers.

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	01/08/2021	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
2	01/11/2021	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
3	01/02/2022	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
4	01/05/2022	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
5	01/08/2022	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6	01/11/2022	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
7	01/02/2023	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
8	01/05/2023	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
9	01/08/2023	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
10	01/11/2023	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
11	01/02/2024	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
12	01/05/2024	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
13	01/08/2024	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
14	01/11/2024	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
15	01/02/2025	20 000 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
16	01/05/2025	20 000 000,00	20 000 000,00	16 000,00	20 016 000,00



Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 016-200070639-20210331-2021_19_CS-DE



TOTAL	20 000 000,00	256 000,00	20 256 000,00
--------------	----------------------	-------------------	----------------------

Proposition valable jusqu'au 16 Avril 2021

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par mail au plus tard le 16 Avril 2021 en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

Il est précisé qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de contrat

- ☐ Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 1 décrite ci-dessus
- ☐ Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 2 décrite ci-dessus

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de prêt en vigueur, qui comportera les conditions suspensives à son entrée en vigueur et les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

Annexe 1 : liste des pièces à fournir en cas de contractualisation

En cas d'accord définitif entre La Banque Postale et l'Emprunteur, sur le financement envisagé dans les présentes, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à nous fournir 5 jours ouvrés avant la date de versement des fonds :

- un exemplaire original du Contrat dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur ;
- la délibération ou la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'Emprunteur, et le cas échéant l'arrêté, rendu(e) exécutoire et transmis(e) au contrôle de légalité autorisant le recours au prêt relais, et la personne habilitée à signer ledit Contrat, sauf si une délibération, décision ou arrêté n'est pas requis par les dispositions légales ou réglementaires applicables;
- la ou les autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation ;
- une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du Contrat transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du Contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes ;
- le cas échéant, la délibération du budget transmise au contrôle de légalité;
- le cas échéant, une copie de l'arrêté attributif ou de la convention attributive de subvention ou de tout autre justificatif établissant l'octroi de la Ressource en faveur de l'Emprunteur ou concourant à la réalisation du projet et qui serait demandé par le Prêteur.

Ces documents devront être envoyés à l'adresse suivante :

La Banque Postale 115 rue de Sèvres – CP X 215 - 75275 Paris CEDEX 06

Par ailleurs, l'Emprunteur s'engage, dans le délai précité, pour le bon déroulement des opérations sur son prêt relais, à fournir à La Banque Postale les informations suivantes :

- adresse postale exacte,
- numéro codique du comptable public et intitulé précis du poste comptable,
- adresse postale, numéro de téléphone et numéro de télécopie du comptable public,
- nom de la personne à contacter chez le comptable public,
- adresse de la succursale Banque de France dans laquelle est ouvert le compte du comptable public.



9 mars 2021

Syndicat Mixte Charente Numérique

Prêt relais subvention FSN

- ▣ **Montant du financement :**
 ○ Commission d'engagement :

10 000 000 € maximum
 0,10 % du montant

Conditions Financières

- ▣ **Durée :**
 ▣ **Versement des fonds :**
 ▣ **Amortissement :**
 ▣ **Facturation des intérêts :**
 ▣ **Conditions financières :**
 ○ Euribor 3 mois :
 ▣ **Base de calcul :**
 ▣ **Remboursement anticipé :**

4 ans
Jusqu'au 30/06/2021
In fine
Trimestrielle
Euribor 3 mois + 0.36%
Index flooré à 0%
Exacte/360
Sans indemnité sous réserve du respect d'un préavis d'un mois minimum

Condition préalable

Validation du dossier auprès de notre Comité des Engagements

Conditions financières valables jusqu'au 23 mars 2021



9 mars 2021

Syndicat Mixte Charente Numérique

Prêt relais subvention FSN / phase de mobilisation d'un an

- ▣ **Montant du financement :** **10 000 000 € maximum**
○ *Commission d'engagement :* **0,10 % du montant**

Phase de mobilisation

- ▣ **Durée :** **jusqu'au 31/03/2022**
- ▣ **Conditions financières :**
○ *TI3M :* **TI3M + 0.50%**
○ *Taux minimum de l'index :* **Moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois Flooré à 0.00%**
- ▣ **Base de calcul :** **Exacte /360**
- ▣ **Périodicité :** **Trimestrielle**

Conditions Financières

- ▣ **Durée :** **3 ans**
- ▣ **Date de consolidation :** **31/03/2022**
- ▣ **Amortissement :** **In fine**
- ▣ **Facturation des intérêts :** **Trimestrielle**
- ▣ **Conditions financières :** **Euribor 3 mois + 0.51%**
○ *Euribor 3 mois :* **Index flooré à 0%**
- ▣ **Base de calcul :** **Exacte/360**
- ▣ **Remboursement anticipé :** **Sans indemnité sous réserve du respect d'un préavis d'un mois minimum**

Condition préalable

Validation du dossier auprès de notre Comité des Engagements

Conditions financières valables jusqu'au 23 mars 2021

Retrouvez-nous sur : www.arkea-banque-ei.com

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 830 000 000 euros, banque et courtage d'assurances (N° ORIAS : 07 026 594) - RCS BREST 378 398 911
Siège social : Allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Adresse postale : Immeuble Le Sextant - 255 rue de St Malo - CS 21135 - 35011 Rennes Cedex



SIMULATION TABLEAU D'AMORTISSEMENT

EMPRUNTEUR : SM Charente Numérique

MONTANT : 10 000 000 €

DURÉE : 4 ans

PÉRIODICITÉ : Trimestrielle

TYPE D'AMORTISSEMENT : In-Fine

CONDITIONS FINANCIERES : E3M + 0,36%

Indication : l' E3M flooré est de 0,00% au 22/03/2021

TOTAL INTERETS : 144 000,00 €

Simulation de tableau d’amortissement uniquement à titre illustratif, sur la base des hypothèses suivantes : (i) déblocage intégral des fonds en une seule fois à la première date indiquée dans le tableau, (ii) absence de remboursement anticipé, (iii) (pour un concours à taux variable) index de référence maintenu à son taux tel qu'indiqué en tête des présentes pendant toute la durée du concours

Date d'échéance	Numéro d'échéance	CRD après échéance	Montant échéance	dont capital	dont intérêts
30/06/2021	00	10 000 000,00 €			
30/09/2021	01	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/12/2021	02	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/03/2022	03	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/06/2022	04	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/09/2022	05	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/12/2022	06	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/03/2023	07	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/06/2023	08	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/09/2023	09	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/12/2023	10	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/03/2024	11	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/06/2024	12	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/09/2024	13	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/12/2024	14	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/03/2025	15	10 000 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €
30/06/2025	16	0,00 €	10 009 000,00 €	10 000 000,00 €	9 000,00 €
-	17	-	-	-	-



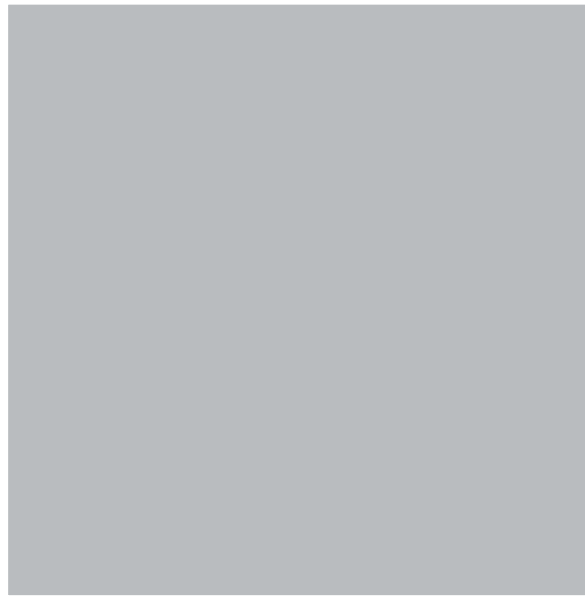
SIMULATION TABLEAU D'AMORTISSEMENT

EMPRUNTEUR : SM Charente Numérique
MONTANT : 10 000 000 €
DURÉE : 3 ans
PÉRIODICITÉ : Trimestrielle

TYPE D'AMORTISSEMENT : In-Fine
CONDITIONS FINANCIERES : E3M + 0,51%
Indication : l' E3M flooré est de 0,00% au 22/03/2021
TOTAL INTERETS : 153 000,00 €

Simulation de tableau d’amortissement uniquement à titre illustratif, sur la base des hypothèses suivantes : (i) déblocage intégral des fonds en une seule fois à la première date indiquée dans le tableau, (ii) absence de remboursement anticipé, (iii) (pour un concours à taux variable) index de référence maintenu à son taux tel qu'indiqué en tête des présentes pendant toute la durée du concours

Date d'échéance	Numéro d'échéance	CRD après échéance	Montant échéance	dont capital	dont intérêts
30/03/2022	00	10 000 000,00 €			
30/06/2022	01	10 000 000,00 €	12 750,00 €	- €	12 750,00 €
30/09/2022	02	10 000 000,00 €	12 750,00 €	- €	12 750,00 €
30/12/2022	03	10 000 000,00 €	12 750,00 €	- €	12 750,00 €
30/03/2023	04	10 000 000,00 €	12 750,00 €	- €	12 750,00 €
30/06/2023	05	10 000 000,00 €	12 750,00 €	- €	12 750,00 €
30/09/2023	06	10 000 000,00 €	12 750,00 €	- €	12 750,00 €
30/12/2023	07	10 000 000,00 €	12 750,00 €	- €	12 750,00 €
30/03/2024	08	10 000 000,00 €	12 750,00 €	- €	12 750,00 €
30/06/2024	09	10 000 000,00 €	12 750,00 €	- €	12 750,00 €
30/09/2024	10	10 000 000,00 €	12 750,00 €	- €	12 750,00 €
30/12/2024	11	10 000 000,00 €	12 750,00 €	- €	12 750,00 €
30/03/2025	12	0,00 €	10 012 750,00 €	10 000 000,00 €	12 750,00 €
-	13	-	-	-	-



9 mars 2021

*Syndicat Mixte Charente
Numérique*



SOMMAIRE

- Présentation du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Contexte macro-économique
- Solutions de couverture du risque de taux

PREMIÈRE PARTIE

■ Présentation du groupe Crédit Mutuel Arkéa



Crédit Mutuel ARKEA

■ UN GROUPE CRÉÉ PAR ET AVEC SES CLIENTS

■ Non coté, détenu par ses sociétaires

■ UN GROUPE BANCAIRE TERRITORIAL ET COOPÉRATIF

10 500
salariés

3 000
administrateurs

4,7 M de
sociétaires et
clients

(Au 31/12/2019)

UN GROUPE SOLIDE (AU 31/12/2019)

7,3 Md €
de capitaux propres

157 Md €
de total de bilan

124,9 Md €
de total encours épargne

62,9 Md €
de total encours crédit

2,3 Md €
de produit net
bancassurance (PNBA)

16,4 %
de ration Common
Equity Tier One

UN GROUPE SOLIDE (AU 31/12/2019)

A/FI

Notation Fitch LT/CT

Aa3/P-1

Notation Moody's LT/CT

UN GROUPE DIVERSIFIÉ

Nous assemblons nos **compétences**

ARKEA
SERVICES FINANCIERS

Banque de détail
aux particuliers



Banque de détail dédiée
au marché Entreprises
& Institutionnels



Filiales dédiées
au marché BtoB



Activités
extra-bancaires



Filiales de fabrication
de services bancaires
et d'assurance

DEUXIÈME PARTIE

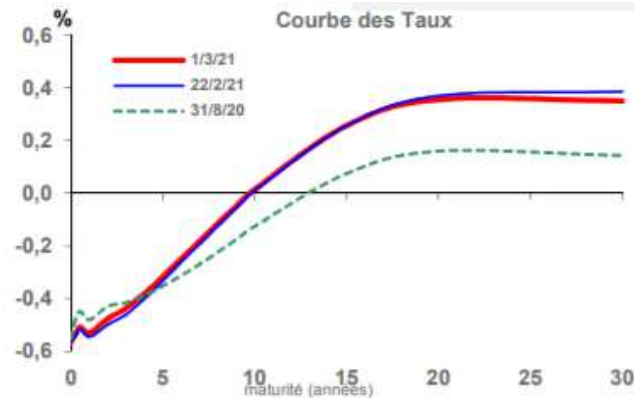
■ Contexte macro-économique

BCE



- ✓ Depuis début mars, relative accalmie sur le marché obligataire
- ✓ En effet, la récente hausse des rendements des emprunts d'Etat et les inquiétudes des investisseurs concernant un durcissement des politiques des banques centrales, ont conduit les principaux membres de la BCE de rappeler clairement que l'institution disposait des outils nécessaires pour contrer toute hausse non maîtrisée des rendements.

INDICATEURS DE TAUX AU 1^{ER} MARS 2021



Fixings et niveaux au 1 mars 2021

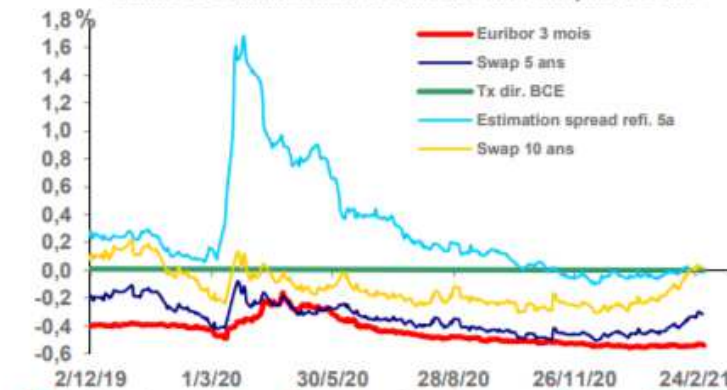
CMS (fixings taux longs (%))		Principaux taux monétaires	
1 an	-0,530%	ESTR	-0,564%
2 ans	-0,476%	Euribor 1 Mois	-0,553%
3 ans	-0,436%	Euribor 3 Mois	-0,533%
4 ans	-0,380%	Euribor 12 Mois	-0,478%
5 ans	-0,316%	Libor 3 Mois USD	0,188%
6 ans	-0,249%	Libor 3 Mois CHF	-0,746%
7 ans	-0,181%	Libor 3 Mois JPY	-0,082%
8 ans	-0,114%	Libor 3 Mois GBP	0,066%
10 ans	0,015%	Principaux taux obligataires	
12 ans	0,129%	TEC 5 ans	-0,50%
15 ans	0,257%	TEC 10 ans	-0,06%
20 ans	0,356%	OAT 10 ans	-0,10%
30 ans	0,351%	Taux 10 ans Allemagne	-0,34%
Taux Livret & LDDS		Taux 10 ans Etats-Unis	1,41%
Tx Livret A réglementé	0,50%	Taux 10 ans Espagne	0,33%
Tx formule (**)	0,07%	Taux 10 ans Italie	0,68%

(*) fixings des taux de swap € (contre Euribor 6 mois)

(**) formule basée sur l'EONIA et l'inflation selon règle de calcul en vigueur



Evolution sur un an des taux à court et long termes et du coût estimé de refinancement de marché des banques à 5 ans

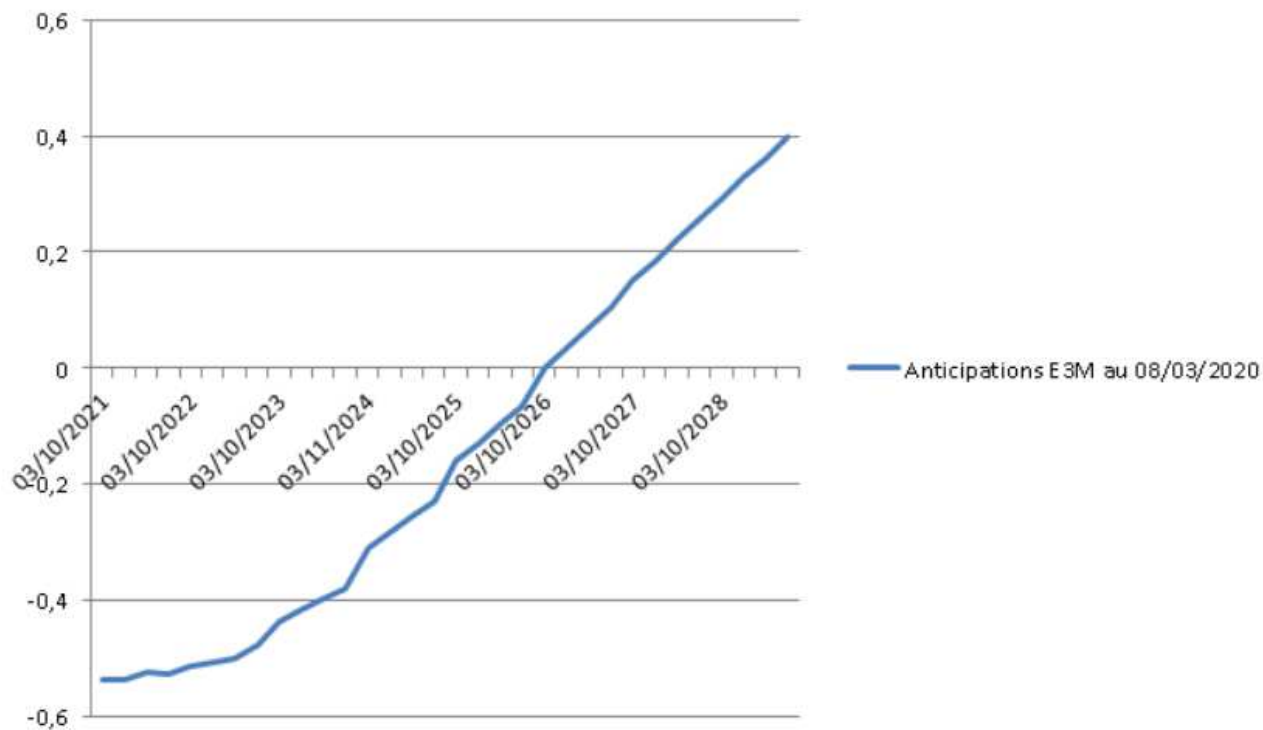


Estimation du spread de refinancement des banques à 5 ans : -0,01% ↗ 0,02%

FOCUS SUR LES ANTICIPATIONS E3M



Anticipations E3M au 08/03/2020



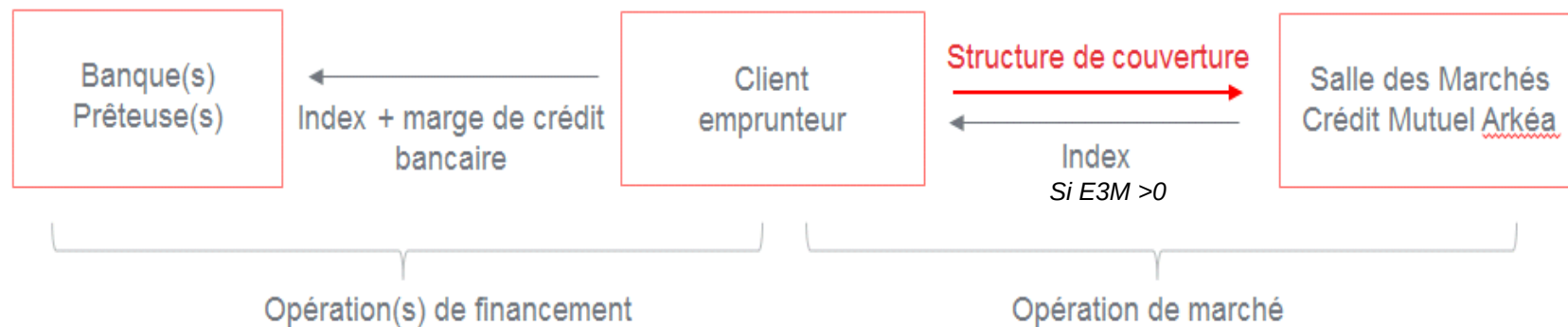
➤ *Retour en territoire positif en 2026*

TROISIÈME PARTIE

■ Solutions de couverture du risque de taux



RAPPEL DU FONCTIONNEMENT D'UN INSTRUMENT DE COUVERTURE



➤ **Prime flat dans le cadre de votre consultation actuelle**

Les cotations fournies dans le présent document sont indicatives et soumises aux mouvements de marché.

Toutes les propositions contenues dans ce document induisent la mise en place d'un produit de marché. Le contrat de couverture est indépendant du contrat de prêt que vous souhaitez couvrir.

En cas de résiliation anticipée, le Crédit Mutuel Arkéa calculera la valeur de marché du produit. En fonction de cette valeur, vous pourriez avoir une position débitrice ou créditrice face à la Banque. Il est important de lire l'ensemble de la documentation applicable avant d'y souscrire.

PROFIL DE COTATION : DATE DE CONSOLIDATION MARS 2021

Montant nominal	10 000 000 €
Date de début	31/03/2021
Date de fin	31/03/2025
Durée	4 ans
Amortissement	In fine
Conditions du financement	Euribor 3 mois flooré à 0% + 0,36%

Cap de strike 0.00% : Prime à la mise en place : 45 119 €
(Paielement en J+2)

➤ **Vous payez ainsi un taux fixe de 0.36%**

PROFIL DE COTATION : DATE DE CONSOLIDATION MARS 2022

Montant nominal	10 000 000 €
Date de début	31/03/2022
Date de fin	31/03/2025
Durée	3 ans
Amortissement	In fine
Conditions du financement	Euribor 3 mois flooré à 0% + 0,51%

Phase de mobilisation : vous payez TI3M + 0.50%

Cap de strike 0.00% : Prime à la mise en place : 41 883 €
(Paiement en J+2)

➤ **Vous payez ainsi un taux fixe de 0.51%**

RELATION AVEC VOTRE SALLE DES MARCHES

BREST	Nathalie Le Scao sdm.brest@arkea.com 02.98.28.49.50
RENNES	Fabrice Dravet - François Ladet - Gildas Noblet sdm.rennes@arkea.com 02.99.85.85.10
NANTES	David Lehmann - Corentin Dandois sdm.nantes@arkea.com 02.40.35.00.20
PARIS	Christophe Aubery - Arnaud Fily - Thomas Hodencq sdm.paris@arkea.com 01.53.00.36.56
LYON	Kevin Guezo - Renaud Schmit sdm.lyon@arkea.com 04.72.56.06.69
BORDEAUX	Lydie Brouxel - Charly Deborde sdm.bordeaux@arkea.com 05.57.26.65.99
MARSEILLE	Laurence Pinsard - Stéphane Pullara - Solène Le Tallec sdm.marseille@arkea.com 04.96.20.38.80



DISCLAIMER

Le présent document est un **document à caractère publicitaire**, il ne constitue ni une offre, ni un conseil personnalisé de la part ou à la demande du Crédit Mutuel Arkéa ou de ses filiales, à acheter ou vendre les produits qui y sont décrits. L'objectif de ce document est de décrire le fonctionnement et les principales caractéristiques de ces produits.

Les produits décrits ne sont pas appropriés à tous les investisseurs, ils s'adressent à des investisseurs avertis ayant les connaissances requises et une expérience suffisante de ces produits pour leur permettre d'évaluer les risques qui y sont associés. Le Crédit Mutuel Arkéa se réserve par conséquent le droit de refuser la souscription d'un produit.

Un investissement dans ces produits ne devrait être fait qu'après que les investisseurs potentiels aient (i) procédé à leur propre analyse des produits - le cas échéant en se rapprochant de leurs propres conseils juridiques, financiers, comptables et fiscaux- sans s'en remettre pour cela au Crédit Mutuel Arkéa et ses filiales, (ii) déterminé leurs stratégies d'investissement et (iii) reçu toutes les informations nécessaires aux fins de se faire leur propre opinion. A cette fin Crédit Mutuel Arkéa et ses filiales communiqueront sur demande raisonnable des investisseurs toute information complémentaire qu'ils jugeront nécessaire pour procéder à cette analyse. Cette analyse inclut notamment l'examen de tous documents contractuels relatifs à ces produits. **L'attention des investisseurs est particulièrement attirée sur les risques qu'ils décrivent.**

L'exactitude et l'exhaustivité des informations ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues de ou soient fondées sur des sources raisonnablement jugées fiables. Crédit Mutuel Arkéa n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Les prix, taux, exemples, simulations, analyses ou autres données chiffrées figurant dans le présent document, ont été délivrés en tenant compte notamment des conditions de marchés au moment où ils ont été effectués et de données historiques ne préjugant en rien de l'évolution future de la performance des instruments financiers objets des présentes.

Les prix des opérations éventuellement conclues dépendront des conditions du marché au moment où les opérations seront éventuellement réalisées.

Les gains ou pertes éventuels sont exprimés hors frais, commissions, fiscalité applicable et frais liés au cadre d'investissement.

Crédit Mutuel Arkéa se réserve le droit de modifier et d'actualiser le contenu de ce document à tout moment et sans notification.



OFFRE DE FINANCEMENT 2 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	CHARENTE NUMERIQUE
Score Gissler	1A
Objet	Préfinancement de la subvention FSN
Nature	Prêt relais
Montant	20 000 000.00 EUR
Durée	3 an(s) et 0 mois à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	Taux fixe : 0.250%
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paieement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 21 Mai 2021
Garantie	Néant
Commission d'engagement	14 000.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

(*) La marge par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée du prêt relais à la date d'émission du contrat.



TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Montant du prêt	: 20 000 000,00 EUR	Durée du prêt	: 3 ans
		Date de versement	: 01/05/2021

TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE DU 01/05/2021 AU 01/05/2024

Périodicité	: Trimestrielle
Mode d'amortissement	: In fine
Taux d'intérêt annuel	: Taux fixe de 0,25%
Base de calcul	: Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et ne saurait engager la responsabilité de La Banque Postale.

Le présent document est strictement confidentiel et est destiné aux seules entités qui en sont destinataires. Il ne peut être reproduit, utilisé, diffusé ou divulgué, en tout ou partie, à des tiers.

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	01/08/2021	20 000 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00
2	01/11/2021	20 000 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00
3	01/02/2022	20 000 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00
4	01/05/2022	20 000 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00
5	01/08/2022	20 000 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6	01/11/2022	20 000 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00
7	01/02/2023	20 000 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00
8	01/05/2023	20 000 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00
9	01/08/2023	20 000 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00
10	01/11/2023	20 000 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00
11	01/02/2024	20 000 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00
12	01/05/2024	20 000 000,00	20 000 000,00	12 500,00	20 012 500,00
TOTAL		20 000 000,00		150 000,00	20 150 000,00

Proposition valable jusqu'au 16 Avril 2021

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par mail au plus tard le 16 Avril 2021 en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

Il est précisé qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de contrat

- ☐ Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 1 décrite ci-dessus
- ☐ Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 2 décrite ci-dessus

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de prêt en vigueur, qui comportera les conditions suspensives à son entrée en vigueur et les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.



Annexe 1 : liste des pièces à fournir en cas de contractualisation

En cas d'accord définitif entre La Banque Postale et l'Emprunteur, sur le financement envisagé dans les présentes, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à nous fournir 5 jours ouvrés avant la date de versement des fonds :

- un exemplaire original du Contrat dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur ;
- la délibération ou la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'Emprunteur, et le cas échéant l'arrêté, rendu(e) exécutoire et transmis(e) au contrôle de légalité autorisant le recours au prêt relais, et la personne habilitée à signer ledit Contrat, sauf si une délibération, décision ou arrêté n'est pas requis par les dispositions légales ou réglementaires applicables;
- la ou les autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation ;
- une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du Contrat transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du Contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes ;
- le cas échéant, la délibération du budget transmise au contrôle de légalité;
- le cas échéant, une copie de l'arrêté attributif ou de la convention attributive de subvention ou de tout autre justificatif établissant l'octroi de la Ressource en faveur de l'Emprunteur ou concourant à la réalisation du projet et qui serait demandé par le Prêteur.

Ces documents devront être envoyés à l'adresse suivante :

La Banque Postale 115 rue de Sèvres – CP X 215 - 75275 Paris CEDEX 06

Par ailleurs, l'Emprunteur s'engage, dans le délai précité, pour le bon déroulement des opérations sur son prêt relais, à fournir à La Banque Postale les informations suivantes :

- adresse postale exacte,
- numéro codique du comptable public et intitulé précis du poste comptable,
- adresse postale, numéro de téléphone et numéro de télécopie du comptable public,
- nom de la personne à contacter chez le comptable public,
- adresse de la succursale Banque de France dans laquelle est ouvert le compte du comptable public.

PRÊT RELAIS À TAUX FIXE

Classification Charte de bonne conduite: 1 A

SYNDICAT MIXTE OUVERT « CHARENTE NUMERIQUE »

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez préfinancer un projet en anticipant le versement de recettes certaines, ou le remboursement de la TVA, sur une durée possible de 24 à 36 mois, tout en garantissant vos frais financiers sur toute la durée du prêt relais.

PRESENTATION DU PRÊT

Le prêt RELAIS A TAUX FIXE est un prêt à court terme et à caractère budgétaire destiné au préfinancement d'un investissement en anticipant le versement effectif des fonds attendus. Le capital mis à disposition n'étant exigible qu'au terme du prêt (in fine), vous ne réglez pendant la durée du prêt que des échéances d'intérêts, selon la périodicité choisie.

PROPOSITION DE FINANCEMENT

Objet	CREDIT RELAIS : Décalages dépenses et perception subventions accordées par l'Etat
Montant	10.000.000 €
Durée	3 ANS
Taux	0,28 %
Périodicité des échéances	TRIMESTRIELLE
Échéance indicative (uniquement intérêts)	7 000 €
Base de calcul des intérêts	30/360
Mode d'amortissement	In fine
Frais de dossier	0,055 % soit 5 500 €
Commission d'engagement	Néant
Garantie	Néant
Remboursement anticipé	Total ou partiel, à toute date, moyennant un préavis de 3 jours ouvrés, sans indemnité.
Versement des fonds	au plus tard 3 mois après la date de signature du contrat de prêt Délai de versement : 3 jours ouvrés au minimum à réception de la demande de déblocage

CALENDRIER

Date de l'offre	04/03/2021
Validité de l'offre	Offre valable jusqu'au 31/03/2021 sous réserve de l'accord de notre établissement

Document non contractuel



SMO CHARENTE NUMERIQUE

OBJET : ATTENTE SUBVENTION

PRÊT A TAUX VARIABLE

INDEX EURIBOR 3 MOIS

PRÊT A CAPITAL DIFFERE

CAPITAL REMBOURSABLE A L'ECHEANCE FINALE DU PRÊT OU PAR ANTICIPATION AU FUR ET A MESURE DE LA VENTE DES LOTS SANS INDEMNITE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Un décompte vous sera adressé pour chaque remboursement anticipé que vous souhaitez effectuer, vous précisant le montant du capital remboursé et les intérêts courus s'y rapportant.

VALEUR DE L'EURIBOR 3 MOIS MOYENNE AU 01/02/21 -0,5400% flooré

MONTANT	DUREE	TAUX	PERIODICITE	ECHEANCE Intérêts seuls	COUT TOTAL en intérêts
10 000 000 €	48 mois	0,9000% dont marge 0,90%	Trimestrielle	22 500,00 €	360 000,00 € sous réserve de stabilité des taux

CONDITIONS PARTICULIERES :

VALIDITE AU PLUS TARD LE:

19/03/2021

Offre non contractuelle, sous réserve d'acceptation du dossier.

- * Frais de dossier : 5 000 €
- * Part sociales : NÉANT
- * Garantie : Cession de créances Dailly Notifiée



TE-PE

CHARENTE-PÉRIGORD

CAISSE
RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
CHARENTE-PÉRIGORD

CHARENTE-PÉRIGORD

coopérative à capital variable, agréée en tant qu'organisme de placement de crédit, dont le Siège social est

Rue d'Epagnac, 16800 SOYAUX - BP 21

☎ 05 45 20 45 20 - Fax 05 45 20 49 99

775 569 726 RCS ANGOULEME

Société de courtage d'assurance

Acte soumis aux dispositions des articles L 313 - 23 à L 313 - 34 du Code monétaire et Financier

Cachet Agency

NOM et adresse du remettant :

N° de compte : _____

Echéance :

présent acte établi, à l'ordre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord, intervient dans le cadre de l'acte soumis aux dispositions des articles L 313 - 23 à L 313 - 34 du Code Monétaire et Financier facilitant le crédit aux entreprises et de la convention cadre signée et acceptée, par le client, dans un autre document, auquel il n'est pas transmissible qu'à un autre établissement de crédit.

[illegible]

Signature du cédant :

Date obligatoire : _____

Cachet:

Nombre de folio : _____ Folio : _____

N.B. La Caisse Régionale se réserve le droit de refuser une ou plusieurs créances figurant sur le présent bordereau sans autre avis que la simple extourne du débit du compte du cédant ou l'envoi d'une lettre non recommandée